



Fermeture Porte-monnaie Skrill

Par **Wilders**, le **18/08/2016** à **23:22**

Bonsoir à tous, nouveau sur le forum, je cherche à obtenir de l'aide, et si possible régler mon problème.

Bon tout commence avec une histoire simple:

Je suis mineur et j'ai quelqu'un qui veut m'acheter un service, il me propose donc de payer par PaysafeCard, puis d'utiliser Skrill pour verser sur mon compte bancaire, j'accepte.

Il me donne le numéro de PaysafeCard, je m'inscris sur le site PaysafeCard, je met le code PIN, j'ai les 50€ sur mon compte, puis je transfère cela sur un compte Skrill, pas de problème, l'argent a été viré sur mon compte et y apparaît désormais, j'ajoute donc mon compte bancaire au compte puis essaye de virer l'argent de Skrill vers mon compte, seulement il demande une vérification de la date de naissance, j'appelle donc le service clientèle et la personne au bout du fil me demande d'envoyer une photo d'une pièce d'identité, j'envoie donc une photo de ma pièce d'identité, puis plus tard je reçois un e-mail comme quoi mon compte venait d'être cloturé puisque je n'étais pas majeur.

Donc, si je comprends bien, quand on dépose de l'argent sur le compte: "allez-y, allez-y, pas de vérification", et quand je veux virer l'argent de Skrill vers mon compte bancaire, directement une vérification?

Y a-t-il un moyen de récupérer l'argent? car vous voyez étant mineur 50€ représente vraiment pas mal d'argent, et la personne ayant payé le service se retrouve en attente et je ne sais pas quoi faire, puisque si j'exécute le service, je ne serais pas payé, et si je ne l'exécute pas je l'arnaque... Donc nous nous sommes fait coullé tout les deux.

l'e-mail de cloturation:

[citation]

Merci d'avoir contacté l'Assistance Clientèle de Skrill.

Suite à un audit fait sur votre compte Skrill, nous voudrions vous informer que votre compte a été fermé. En accord avec nos Conditions Générales d'Utilisation, nous vous avons imposé des frais administratifs de 46.50 EUR.

Veuillez noter que notre décision est définitive et ne sera pas négociée.

Vous pouvez vous renseigner auprès des articles suivants de nos Conditions Générales d'Utilisation que vous avez acceptées lors de votre inscription:

4. Ouverture de votre compte Skrill

[...]

4.2. Si vous êtes une personne physique, vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour utiliser nos services et, en ouvrant un compte Skrill, vous déclarez que vous êtes âgé d'au moins 18 ans.

[...]

4.5. Toutes les informations que vous fournissez lors du processus d'inscription ou n'importe quand par la suite doivent être précises et véridiques.

[...]

11. Transactions interdites

[...]

11.4. Il est strictement interdit d'utiliser votre compte Skrill à des fins illégales incluant, en autres, la fraude et le blanchiment d'argent. Nous signalerons toute activité suspecte à l'organisme compétent chargé de faire appliquer la loi. Il vous est interdit d'utiliser votre compte Skrill pour essayer d'abuser, d'exploiter ou de contourner les restrictions d'utilisation imposées par un marchand sur les services qu'il fournit.

[...]

11.6. Si vous menez ou essayez de mener toute transaction violant les interdictions contenues dans cette section 11 ou sans l'approbation nécessaire comme mentionnée à la section 11.5, nous nous réservons le droit :

- d'annuler la transaction ; et/ou
- de fermer ou de suspendre votre compte Skrill ; et/ou
- de signaler la transaction à l'organisme compétent chargé de faire appliquer la loi ; et/ou
- de vous réclamer des dommages ; et
- de vous imputer des frais de gestion jusqu'à 150 EUR au cas où nous appliquerions l'une des mesures citées ci-dessus.

17. Clôture et suspension

[...]

17.4. Nous pouvons à tout moment suspendre ou clôturer votre compte Skrill sans communication préalable :

17.4.1. si vous contrevenez à l'une des clauses des présentes conditions d'utilisation ou à tout autre clause applicable aux services spécifiques couverts par des conditions générales séparées ;

17.4.2. si vous violez ou si nous avons des raisons de croire que vous êtes en infraction à

toute loi ou à tout règlement qui s'applique à votre utilisation de nos services ; ou
17.4.3. si nous avons des raisons de croire que vous êtes de quelque façon que ce soit impliqué dans toute activité frauduleuse, de blanchiment d'argent, de financement d'actes terroristes ou toute autre activité criminelle.

Cordialement,
Alexander
Assistance Clientèle de Skrill
[/citation]

Est-il possible de faire quelque chose avec mon responsable légal (mon père/ma mère)?